

# Document

## Aujourd'hui la dette, demain l'impôt (07.10)

### **Le Monde – 05.10**

De concert avec les autres pays du G20, la France a décidé d'utiliser l'arme budgétaire afin d'amortir les effets de la récession. Le déficit de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité sociale devrait dépasser 8 % du produit intérieur brut (PIB) cette année comme l'an prochain, et la dette publique devrait ainsi atteindre 84 % du PIB fin 2010, selon le projet de loi de finances présenté mercredi 30 septembre. Les 3 % de déficit et les 60 % de dette publique fixés par les normes européennes semblent donc bien loin.

Mais cette situation est exceptionnelle. Selon la formule du ministre de la relance, Patrick Devedjian, « *quand il y a le feu à la maison, on ne regarde pas la facture d'eau* ». Quand la situation se rétablira, la question du déficit se posera à nouveau. Certes, les rentrées budgétaires seront alors meilleures. Mais la récession risque de laisser des traces pendant un moment sur la capacité à créer des richesses : une croissance molle est annoncée par de nombreux experts pour les prochaines années.

« *Le déficit public structurel de la France [la somme des dépenses non couvertes en période de croissance normale] est évalué à 100 milliards d'euros, selon les derniers chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]. Après la crise, une partie de ces 100 milliards pourra être comblée par des économies, mais le reste devra l'être par des hausses d'impôts* », prévient Jean-Marc Daniel, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP) et chroniqueur au « Monde Economie ».

« *Il existe un problème de cohérence entre ce que les entreprises et les ménages demandent de l'Etat, et ce qu'ils sont prêts à payer comme impôts* », ajoute Mathilde Lemoine, économiste en chef de HSBC France, ancienne conseillère sur la fiscalité auprès du premier ministre Dominique de Villepin et rapporteure du Groupe climat énergie présidé par Michel Rocard.

Elle pointe l'écart qui existait déjà en 2007 entre les dépenses publiques (52,4 % du PIB) et le taux des prélèvements obligatoires (44,5 %), la différence étant comblée par les recettes non fiscales (revenus des participations de l'Etat...) et l'endettement. Aujourd'hui, note M<sup>me</sup> Lemoine, « *les entreprises sont les premières à demander l'aide de l'Etat, mais elles veulent aussi une baisse des impôts et du déficit* »... Or, ajoute-t-elle, « *si l'Etat limite les effets de la crise, cela se paye* » !

Certes, la prévision est un art difficile. Pour Thomas Piketty, professeur à l'Ecole d'économie de Paris et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), il serait « *absurde de faire de la hausse des impôts la question centrale de la sortie de crise : personne ne peut dire avec certitude aujourd'hui quel sera le niveau de la dette publique, de l'inflation, des taux d'intérêt ou de la croissance en 2012. Et les endettements excessifs, historiquement, ont été noyés dans l'inflation...* ».

Mais cette issue est malgré tout incertaine, compte tenu notamment de l'aversion pour la hausse des prix de la Banque centrale européenne (BCE). Et le débat sur une fiscalité souvent jugée peu équitable et trop complexe devrait resurgir à terme.

« *Début 2010, la croissance étant redevenue positive, Bruxelles devra lever son drapeau et demander aux Etats d'élaborer des plans triennaux afin de réduire leurs déficits publics, estime Natacha Valla, économiste de Goldman Sachs spécialisée sur la zone euro. La France sera pressée de se montrer plus ambitieuse [elle vient de programmer un déficit d'encore 7 % du PIB en 2011 et de 6 % en 2012] et devra faire preuve de dextérité dans la façon dont elle conduira le grand emprunt et pour expliquer si, oui ou non, il devra être pris en compte dans les critères de Maastricht.* » Elle prévoit donc que les gouvernements devront préparer les opinions publiques à partir de la fin 2010 à des hausses d'impôts pour les années suivantes.

Au-delà de l'option pour une fiscalité verte - afin de favoriser les activités les moins polluantes -, les arbitrages fiscaux devront donner des gages d'équité et d'efficacité. Quels leviers employer ? Comment répartir la charge ? Les experts divergent sur ces points.

Première option : la rupture. « *Les hausses d'impôts devront toucher les ménages car il faudra préserver la capacité des entreprises à investir et produire la croissance, qui, elle aussi, réduira les déficits* », assène M. Daniel. Pour ces dernières, il recommande de ne pas se limiter à l'allègement de la taxe professionnelle : « *Sur l'imposition des bénéfices des entreprises, il faut suivre les conclusions du rapport Jouyet-Lévy de 2006 consacré à l'économie de l'immatériel, qui proposait de rejoindre la moyenne européenne* », soit d'abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,4 % à 29,5 % (la moyenne des quinze plus anciens membres de l'Union), voire à 25,8 % (moyenne de l'Union européenne à vingt-cinq, en 2006).

A l'inverse, les ménages seraient mis à contribution. « *Le meilleur outil serait la CSG : une partie de cette cotisation fiscale n'est pas déductible de l'impôt sur le revenu - si bien qu'elle est tout de même progressive -, et son assiette comprend les revenus financiers, juge M. Daniel. Mais le bouclier fiscal actuel rendrait ce relèvement injuste, car il ne toucherait alors que les classes moyennes. Il faut donc supprimer le bouclier fiscal mais aussi s'attaquer à son origine : l'ISF [impôt de solidarité sur la fortune], qui devrait être abrogé.* »

Chaque point de CSG rapporte 10 milliards d'euros. « *On ne peut pas tout régler avec une hausse de cette cotisation, sans quoi elle serait insupportable* », estime cependant M. Daniel. Il prône donc, parallèlement, de réduire l'intervention de l'Etat et de « *supprimer les aides directes aux entreprises, comme les allègements de charges liées aux 35 heures et aux heures supplémentaires, qui coûtent 30 milliards d'euros par an. Et donc d'en finir avec les 35 heures* ». Il prescrit aussi de fermer le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et récupérer ainsi 20 milliards d'euros...

Deuxième possibilité : la rigueur équilibrée. M<sup>me</sup> Lemoine propose d'imiter la « *taxe de solidarité* » instaurée par Berlin pour financer la réunification allemande : « *On pourrait l'appeler "taxe de demande d'intervention de l'Etat" sous la forme d'un supplément de quelques pour cent sur tous les impôts, appliqué une fois la reprise venue.* » Parallèlement, elle souligne le besoin d'équité : « *Permettre une optimisation fiscale par des «niches» n'est pas légitime. L'impôt sur le revenu idéal est simple : il a une base large, un faible taux et il est progressif. La théorie économique montre qu'il est alors plus efficace.* »

Enfin, elle donne la priorité à l'investissement des entreprises : « *Le meilleur outil d'avenir serait d'accélérer l'amortissement fiscal des investissements, ce qui est une aide puissante.* »

A cela s'ajouterait la modulation de l'imposition des profits : « *L'Allemagne a baissé le taux d'impôt sur les sociétés à 31 %, mais il ne s'agit que des bénéfices réinvestis. Les bénéfices distribués sont taxés à 49 %, si l'on tient compte des différents prélèvements. On pourrait aussi faire un système de bonus-malus sur les bénéfices* » en France. Et réduire la déduction fiscale sur les intérêts d'emprunt des entreprises « *qui n'est pas toujours justifiée et permet des stratégies d'optimisation fiscale internationale* ».

Troisième option : rendre l'impôt plus lisible, plus juste et légitime. C'est la position de M. Piketty, pour qui la question de la hausse globale de la fiscalité ne se pose pas, ou pas encore. « *Si on a vraiment besoin d'argent en 2012, il faudrait commencer par supprimer les niches fiscales de 2007* », comme la déduction des intérêts d'emprunts immobiliers ou la défiscalisation des heures supplémentaires. « *Une des leçons de la crise, note M. Piketty, est qu'il faut rétablir et augmenter la progressivité de l'impôt pour les revenus extrêmement élevés. Le but est moins de rapporter de l'argent que de calmer ceux qui se servent dans les caisses des entreprises qu'ils dirigent ou des banques pour lesquelles ils travaillent.* » Ainsi, il conseille un taux effectif d'au moins 60 % sur les revenus supérieurs à 1 million d'euros.

M. Piketty rappelle aussi le « *principe d'équité* » de la fiscalité directe - à revenu égal, impôt égal -, battu en brèche par les niches fiscales. Par ailleurs, est-il logique de prélever l'équivalent d'un mois de salaire de CSG (8,5 %) sur le revenu d'un smicard, pour lui redonner ensuite l'équivalent d'un demi-smic de prime pour l'emploi ou de revenu de solidarité active (RSA)... et enfin d'examiner s'il est éligible à l'impôt sur le revenu ? M. Piketty défend donc l'idée de fusionner la fiscalité directe (impôt sur le revenu, CSG) avec les transferts fiscaux (prime pour l'emploi et RSA), et de prélever le solde à la source, sur la fiche de paie : « *Cette réforme s'accompagnerait de la suppression de toutes les niches fiscales. Mais il s'agit d'aboutir à une répartition plus juste et plus simple de la charge, et non plus lourde, afin qu'elle soit acceptée. Certains de*

*ses effets devraient ainsi être compensés* », par exemple remplacer la suppression du quotient familial par une hausse des allocations familiales et leur versement dès le premier enfant.

Enfin, il estime que les cotisations patronales devraient peser moins sur le travail : « *Il faudrait élargir l'assiette en créant une «cotisation patronale généralisée» étendue aux bénéficiaires des entreprises.* » Le débat sur tous ces choix sera sans doute au centre de la prochaine campagne présidentielle.